

Royaume du Maroc		المملكة المغربية
Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique		المركز الوطني للبحث العلمي والتقني

**-- COMITES SCIENTIFIQUES DU CNRST --**

**Appel à candidatures**

**visant à sélectionner de nouveaux**  
**Experts Évaluateurs scientifiques affiliés au CNRST**

**Édition 2020**

### **I-Présentation**

L'évaluation scientifique des projets de recherche, des candidatures de Laboratoires et des candidatures pour les bourses d'excellence soumis au CNRST pour financement est une étape importante dans le processus de financement des projets de recherche. En effet, veiller en permanence à l'excellence scientifique et la pertinence des projets de recherche à financer ainsi qu'à la notoriété scientifique de leurs porteurs, est une préoccupation majeure du CNRST.

Dans ce cadre, le Centre est assisté par des Experts qui sont regroupés au sein de Comités Scientifiques, prévus par l'article 12 de la loi 80-00 et l'article 7 de son décret d'application (Décret no 2-02-602 du 9 rajeb 1423).

Ce nouvel appel à candidatures, téléchargeable du site web du CNRST ([www.cnrst.ma](http://www.cnrst.ma)), vise à sélectionner de nouveaux Experts évaluateurs qui seront affiliés au CNRST et ce en remplacement de la liste 1 suivante ([https://www.cnrst.ma/images/CNRST/PDF/Liste\\_76%20experts\\_evaluateurs\\_3ans%20\(juin\\_2017-juin2020\).pdf](https://www.cnrst.ma/images/CNRST/PDF/Liste_76%20experts_evaluateurs_3ans%20(juin_2017-juin2020).pdf)).

### **II-Missions**

Les Experts-Évaluateurs sélectionnés :

- Seront nommés pour une durée de 3 (trois) ans renouvelable une fois ;
- Procéderont aux évaluations des projets de recherche et rapports (mi-parcours et finaux) qui leur seront soumis par le CNRST ;

➤ Ne représenteront ni leur structure de recherche, ni leur établissement, ni leur institution, ni leur communauté scientifique et devront veiller constamment à respecter les principes suivants : indépendance, impartialité, neutralité, objectivité, et confidentialité.

### **III- Éligibilité :**

Pour être éligible, le candidat devra :

- 1) Être disponible à évaluer les projets de recherche et les rapports, qui lui seront soumis par le CNRST, et ce dans les délais fixés par ce dernier ;
- 2) Être en activité au moins jusqu'en 2023 (départ à la retraite après 2023) ;
- 3) Et remplir les conditions suivantes :

➤ Être Professeur de l'Enseignement Supérieur, relevant d'un établissement public universitaire ou d'un établissement public de formation des cadres, ne relevant pas des universités ;

➤ Ou chercheur confirmé (grade Directeur de Recherche), relevant d'un organisme ou établissement public de recherche.

NB : Il est à noter que les experts actuellement sous contrat avec le CNRST des deux listes suivantes ne sont pas concernés par cet appel :

- 1) La liste 2  
([https://www.cnrst.ma/images/CNRST/PDF/Liste\\_45\\_experts\\_evaluateurs\\_pperiode\\_juillet\\_2018-juillet\\_2021.pdf](https://www.cnrst.ma/images/CNRST/PDF/Liste_45_experts_evaluateurs_pperiode_juillet_2018-juillet_2021.pdf));
- 2) Et ceux de la liste 3 (<https://www.cnrst.ma/index.php/fr/component/k2/item/395-nouveaux-experts-evaluateurs-affilies-aupres-du-cnrst>).

### **IV- Critères de sélection**

La commission, chargée d'examiner les candidatures soumises, classera les candidats par discipline en prenant en compte :

➤ Pour les Sciences Exactes et Naturelles, le nombre total de :

- ✓ Publications scientifiques (articles, communications, chapitres d'ouvrages, ouvrages) parues dans des revues indexées dans la base de données internationale « Scopus » et/ou Web of Sciences;
- ✓ Brevets déposés ;

➤ Pour les Sciences Humaines et Sociales, le nombre total de publications scientifiques (articles, communications, chapitres d'ouvrages et ouvrages) publiées dans des revues indexées dans la base de données « CAIRN » et indiquées sur les CV des candidats.

Lors de la sélection, ladite commission fait en sorte que chaque domaine scientifique, soit représenté par le maximum de spécialités au sein de ces comités et que les Experts retenus relèvent de différentes universités et organismes publics.

### **V- Procédure**

Le formulaire de candidature, téléchargeable du site web du CNRST ([www.cnrst.ma](http://www.cnrst.ma)), devra être adressé par email dûment rempli à l'adresse suivante : [coms@cnrst.ma](mailto:coms@cnrst.ma), et ce au plus tard le **10 MAI 2020**. La liste des Experts retenus sera publiée sur le site web du CNRST.